



LA FORÊT PRIVÉE DU PUY-DE-DÔME

Programme de la réunion du Lundi 16 septembre 2019

Accueil (café) à partir de 8 heures 30 à la Salle des fêtes de Ceysnat (Puy-de-Dôme)

9 h : Début de la réunion. Accueil par les Présidents des structures forestières des personnalités et des participants.

- Présentation de la Commune de Ceysnat par Monsieur le Maire

9 h 15 : La Chaîne des Puys – Faille de Limagne – Inscription au Patrimoine mondial UNESCO

- La démarche, le Bien, le plan de gestion et les impacts sur la gestion forestière

Intervenant : Conseil départemental du Puy-de-Dôme

10 h : Présentation du guide des bonnes pratiques sylvicoles dans le cadre du site classé – Quels sont les travaux d'entretien courant non soumis à autorisation au titre du site classé et les travaux soumis à autorisation de l'administration ?

Intervenant : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

10 h 45 : Regroupement dans les véhicules – Départ pour la Forêt du Parc d'Allagnat (direction Col de la Moreno par la D 52)

- Historique du massif forestier et des espaces boisés sur la Chaîne des Puys
- Aménagement et gestion de la forêt
- Parcours dans les bois

Intervenants : Propriétaires – Gestionnaire et CRPF Auvergne-Rhône-Alpes

12 h 30 : Regroupement dans les véhicules – Retour à la salle polyvalente de Ceysnat

13 h : Pique-nique pris en commun à la Salle des fêtes

- Vin d'honneur offert par les organisateurs et repas tiré du sac (**se procurer son propre pique-nique**)

Comme les années précédentes cela sera un moment de convivialité et d'échanges entre les propriétaires forestiers, les élus et les personnels techniques des organismes forestiers.

14 h : Départ pour les visites forestières de l'après-midi (direction Col de Ceysnat par la D 68)

- Visite de la Forêt du Groupement Foncier d'Allagnat (175 ha)
- Historique du massif forestier
- Aménagement et gestion de la forêt – Plantations de jeunes hêtres et mélèzes (12 à 14 ans)
- Boisements de mélèzes, douglas et épicéas âgés de 26 ans

Intervenants : Propriétaires et CRPF Auvergne-Rhône-Alpes

16h30 : Conclusion de la journée en présence de Monsieur Jean-Yves Gouttebel, Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

BULLETIN DE PARTICIPATION

à retourner avant le **10 septembre 2019** à :

Fransylva 63

Maison de la Forêt et du Bois 10 allée des Eaux et Forêts 63370 LEMPDES (Tél : 04 73 14 83 44)
ou syndicatforet63@wanadoo.fr

Nom - prénom :

Adresse :

Participera à la réunion :

 OUI NON

Participera au vin d'honneur :

 OUI NON

Qui sommes-nous ?



Le Centre Régional de la Propriété Forestière est la délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière (Etablissement public).

Outil de développement, de formation, d'information et d'appui auprès de tous les propriétaires de la région Auvergne-Rhône-Alpes, mais aussi des élus dans le cadre de l'aménagement du territoire, dans tous les domaines touchant à la forêt et à l'environnement.

Le CRPF peut vous proposer une visite de vos parcelles boisées et des conseils gratuits, ainsi que l'accès sous certaines conditions à des dispositifs d'aides apportés par l'Etat, le Conseil Régional et le Département (aides au reboisement, élagage, dépressage, marquage de coupes, documents de gestion, etc...).

Pour plus d'informations n'hésitez pas à consulter le site Internet <https://auvergnerrhonealpes.cnpf.fr/> et à le contacter.

CRPF : Maison de la forêt - 10 allée des Eaux et Forêts Marmilhat 63370 LEMPDES Tél : 04 73 98 71 20



Fransylva 63 – Forestiers privés du Puy-de-Dôme est un syndicat professionnel, dont la principale vocation est de vous informer et de défendre vos intérêts de propriétaire forestier auprès des instances nationales et locales (dégâts de gibier, fiscalité, réglementations, etc...) ; mais aussi de vous assurer en responsabilité civile pour tout accident

pouvant survenir dans vos bois. Une branche tombe sur une route et endommage une automobile, une ligne électrique ou blesse un promeneur, votre responsabilité de chef de famille ne couvre pas ces risques.

L'adhésion à FRANSYLVA 63 comprend une assurance Groupe spécifique négociée et très avantageuse par rapport au marché.

FRANSYLVA 63 propose par ailleurs un système assurantiel très compétitif pour protéger vos parcelles boisées contre les dégâts liés aux tempêtes et aux incendies.

N'hésitez pas à consulter le site Internet de Fransylva 63 : <https://www.fransylva.fr/n/fransylva/n:2642>.

Fransylva 63 : Maison de la forêt - 10 allée des Eaux et Forêts Marmilhat 63370 LEMPDES

Tél. : 04 73 14 83 44

